



LES ETOILES RADIOS ET PODCASTS DE L'ACPM (Diffusion digitale des Radios et des Podcasts)

Ce Règlement est applicable à partir des données de diffusion des Radios et des Podcasts de juin 2022 à mai 2023.

Les Etoiles Radios de l'ACPM sont destinées à récompenser les radios ayant réalisé les plus fortes progressions de diffusion en digital, au cours de l'année écoulée ou sur les cinq années précédentes.

Les Etoiles Podcasts de l'ACPM sont destinées à récompenser les podcasts ayant réalisé les plus fortes progressions de téléchargements, au cours de l'année écoulée.

I - REGLEMENT

- Participation

Participent d'office aux Etoiles Radios de l'ACPM, sans avoir à faire acte de candidature ni à verser de droit à ce titre, toutes les radios inscrites à la certification de la Diffusion digitale des Radios de l'ACPM.

Participent d'office aux Etoiles Podcasts de l'ACPM, sans avoir à faire acte de candidature ni à verser de droit à ce titre, tous les podcasts inscrits à la certification des téléchargements des Podcasts de l'ACPM.

- Diffusion prise en considération

Pour établir le palmarès des Etoiles, sont appliquées les dispositions suivantes :

- Nature de la diffusion :

- ★ L'étoile Radio dite « Classique » est attribuée à la plus forte moyenne d'évolution sur douze mois de la Somme des Ecoutes actives France.
 - Période de diffusion retenue : il s'agit d'une période de douze mois (de juin 2022 à mai 2023) certifiés.



- ★ L'étoile Radio dite « Constance dans le succès » est attribuée à la plus forte progression de la Somme des Ecoutes actives France.
 - Période de diffusion retenue : il s'agit d'une période de cinq ans (de juin 2018 à mai 2023) certifiés.

- ★ L'étoile « Marque Radio - classique » est attribuée à la plus forte moyenne d'évolution sur douze mois de la Somme de Durée d'Ecoutes (en heures) Monde.
 - Période de diffusion retenue : il s'agit d'une période de douze mois (de juin 2022 à mai 2023).

- ★ L'étoile Podcast Replay est attribuée à la plus forte somme d'évolution des Téléchargements France.
 - Période de diffusion retenue : il s'agit d'une période de douze mois (de juin 2022 à mai 2023).

- ★ L'étoile Podcast Natif est attribuée à la plus forte somme d'évolution des Téléchargements France.
 - Période de diffusion retenue : il s'agit d'une période de douze mois (de juin 2022 à mai 2023).

- ★ L'étoile Marque Podcast est attribuée à la plus forte somme d'évolution des Téléchargements France.
 - Période de diffusion retenue : il s'agit d'une période de douze mois (de juin 2022 à mai 2023).

Les groupes, groupements et réseaux ne sont pas pris en compte.

- Etablissement du classement

- Les progressions de chaque radio sont établies à partir de leur diffusion digitale mensuelle.
- Les progressions de chaque podcast sont établies à partir de leur diffusion mensuelle.
- Une Etoile de l'ACPM ne peut être attribuée qu'après le contrôle de la radio et du podcast concernés.



- Publicité du classement

Les radios et podcasts s'étant vu décerner une Etoile de l'ACPM pourront se prévaloir de cette qualité dans leurs communications commerciales.

Les noms des radios et podcasts, déclarés « Etoiles de l'ACPM » - après validation des instances de l'ACPM - sont révélés officiellement au cours de la cérémonie annuelle d'Innov'Audio.

Chaque radio et podcast gagnants reçoit, à cette occasion, un trophée symbolisant cette qualité.

II - LES ETOILES RADIOS DE L'ACPM

A - ETOILE « CLASSIQUE »

L'Etoile « Classique » est jugée sur une période couvrant le dernier millésime ACPM.

- Les radios « étoilables » doivent avoir été contrôlées sur cette période pleine et avoir, au sein de l'ACPM douze mois certifiés.

a) Radio :

* En valeur absolue 1 Etoile

B – L'ETOILE « CONSTANCE DANS LE SUCCES »

Pour les radios, l'Etoile de la Constance dans le Succès est jugée sur une période couvrant les cinq derniers millésimes ACPM.

Les radios « étoilables » ont une ancienneté d'au moins cinq ans au sein de l'ACPM (soit au minimum soixante mois certifiés).

Durant la période analysée, une seule année en baisse est admise.

a) Radio :

* En valeur absolue 1 Etoile



C – MARQUE RADIO - ETOILE « CLASSIQUE »

L'Etoile « Classique » est jugée sur une période couvrant le dernier millésime ACPM.

Marque : correspond à une ou plusieurs Radios appartenant à la même marque, c'est-à-dire qu'elles ont entre autres une ligne éditoriale commune.

- Les marques radios « étoilables » doivent avoir été contrôlées sur cette période pleine et avoir, au sein de l'ACPM douze mois certifiés.

a) Marque Radio :

* En valeur absolue 1 Etoile

II – LES ETOILES PODCASTS DE L'ACPM

A - ETOILE « CLASSIQUE »

L'Etoile Podcast « Classique » est jugée sur une période couvrant le dernier millésime ACPM.

- Les podcasts « étoilables » doivent avoir été contrôlés sur cette période pleine et avoir, au sein de l'ACPM, douze mois certifiés.

a) Podcast Replay :

* En valeur absolue 1 Etoile

b) Podcast Natif :

* En valeur absolue 1 Etoile

B – MARQUE PODCAST - ETOILE « CLASSIQUE »

L'Etoile « Classique » est jugée sur une période couvrant le dernier millésime ACPM.

Marque : correspond à un ou plusieurs Podcasts appartenant à la même marque, c'est-à-dire qu'ils ont entre autres une ligne éditoriale commune.



Les marques Podcasts « étoilables » doivent avoir été contrôlées sur cette période pleine et avoir, au sein de l'ACPM douze mois certifiés.

a) Marque Podcast :

* En valeur absolue

1 Etoile